

A SAVOIR

Le forfait annuel imagine R Scolaire est réservé au jeune francilien répondant à l'une des deux conditions suivantes au 1^{er} septembre 2018 :

- avoir moins de 16 ans
- avoir plus de 16 ans mais moins de 26 ans et suivre une formation initiale de l'enseignement secondaire, une formation d'apprentis ou un cursus de longue durée (>350 heures théoriques) destiné aux jeunes déscolarisés en difficulté d'insertion

En sont exclus les élèves en contrat de professionnalisation.

La souscription au forfait imagine R se fait directement en ligne, en se connectant à son espace personnel sur navigo.fr rubrique « je gère ma carte » :

Le délai moyen de réception de la carte Navigo imagine R est de 10 jours (21 jours maximum en fonction de la date de réception du dossier) :

Pour bénéficier du forfait imagine R dans les meilleurs délais, toute souscription doit obligatoirement être accompagnée des éléments suivants :

- une photo récente du titulaire
- un certificat d'inscription ou de scolarité 2018-2019, sauf en cas de souscription en ligne. Pour les élèves déclarant suivre une formation en apprentissage, le justificatif de scolarité doit préciser le type de formation suivie (initiale ou continue) et le type de contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
- un moyen de paiement
- pour les élèves boursiers, la notification d'attribution de bourse pour l'année 2018-2019
- l'acceptation des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

FORFAIT FINANCÉ PAR UN TIERS PAYANT

Le titulaire dont le contrat est financé par un tiers payant doit, cette année, faire sa souscription par courrier postal. Il faudra retirer un dossier de souscription dans l'un des points de vente ou guichets OPTILE, RATP, SNCF Transilien⁽¹⁾

⁽¹⁾ Liste des agences commerciales, des comptoirs RATP et des guichets Services Navigo SNCF disponible sur www.navigo.fr, www.optile.com, www.ratp.fr, www.transilien.com ou par téléphone auprès de l'Agence imagine R.

ÉLÈVE BOURSIER

Pour ne pas retarder son dossier, l'élève boursier peut souscrire sans tenir compte de la réduction liée au tarif boursier. Dès réception par l'agence iR du justificatif de bourse (jusqu'au 15 décembre 2018), le tarif sera automatiquement recalculé et le trop-perçu sera remboursé.

Le justificatif de bourse peut être transmis depuis l'espace personnel sur le site navigo.fr, rubrique « je gère ma carte » ou par courrier à l'agence imagine R dont les coordonnées figurent en dernière page de ce guide.

TARIFS DU FORFAIT IMAGINE R SCOLAIRE

Une aide pour déterminer le tarif applicable est disponible sur le site imagine-r.com, rubrique « Forfait imagine R »

Île-de-France Mobilités imagine, organise et finance les mobilités d'aujourd'hui et de demain pour tous les Franciliens.

Le forfait imagine R Scolaire est un forfait « toutes zones », qui permet de voyager sur l'ensemble du réseau d'Île-de-France⁽²⁾, tous les jours de la semaine, de façon illimitée, au tarif unique de 342€ par an, auquel s'ajoutent 8€ de frais de dossier et avant déduction d'éventuelles subventions départementales et/ou sociales.

Ce tarif préférentiel est rendu possible grâce au financement d'Île-de-France Mobilités et à la contribution de la Région Île-de-France.

⁽²⁾ Le forfait imagine R Scolaire n'est pas valable sur Filéo, Orlyval, le TGV, ni sur les lignes de transport en commun qui n'appliquent pas la tarification francilienne.

Les conseils départementaux peuvent accorder une subvention départementale.

En complément, Île-de-France et les Conseils départementaux peuvent accorder une subvention sociale réservée aux boursiers de l'Éducation Nationale.

77 SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT

NON BOURSIER

• SI ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ou COLLÉGIEN, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat⁽¹⁾ : le tarif est de **100€**

• SI LYCÉEN ou APPRENTI, ou scolarisé dans un autre type d'établissement que précisé ci-dessus (établissement hors contrat par exemple) : le tarif régional est de **450€**

BOURSIER D'UN COLLÈGE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est inférieure à 450€ : le tarif est de **69,53€**

• Si la bourse est égale ou supérieure à 360€ : le tarif est de **38,67€**

BOURSIER D'UN LYCÉE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est comprise entre les échelons 1 et 4 : le tarif est de **236€**

• Si la bourse est comprise entre les échelons 5 et 6 : le tarif est de **122€**

⁽¹⁾ Sauf exception définie par le Département.

75 MAIRIE DE PARIS

NON BOURSIER

• Le tarif régional est de **350€**

BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est inférieure à 450€ (pour les collégiens) ou à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **236€**

• Si la bourse est égale ou supérieure à 450€ (pour les collégiens) ou échelon 5 à 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **122€**

78 Yvelines Le Département

NON BOURSIER

• SI COLLÉGIEN⁽¹⁾, scolarisé dans un établissement public ou privé, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : le tarif est de **200€**

• SI LYCÉEN ou APPRENTI, ou âgé de plus de 22 ans⁽²⁾ : le tarif régional est de **350€**

BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE

public ou privé

• Si la bourse est inférieure à 450€ (pour les collégiens) ou inférieure à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **136€**

• Si la bourse est égale ou supérieure à 450€ (pour les collégiens), ou comprise entre l'échelon 5 à 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **72€**

⁽¹⁾ Sauf exception définie par le Département.

⁽²⁾ Né avant le 01/09/1996

*Tarifs TTC annuels au 01/09/2017, incluant 8 € de frais de dossier ainsi que les éventuelles subventions départementales et/ou sociales dont l'élève pourra bénéficier.

En cas de paiement par prélèvement, les frais de dossier seront prélevés avec la première mensualité.

91 Essonne LE CONSEIL GÉNÉRAL

• SI COLLÉGIEN (boursier ou non boursier), scolarisé dans un établissement public ou privé, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : les tarifs subventionnés par le Conseil départemental de l'Essonne et Île-de-France Mobilités ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Le tarif sera disponible sur le site imagine-r.com à partir du 15 juin 2018.

• SI LYCÉEN ou APPRENTI : le tarif régional est de **350€**

92 Hauts-de-Seine LE DÉPARTEMENT

• Le tarif régional est de **350€**

93 Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

NON BOURSIER

• SI LYCÉEN, COLLÉGIEN ou ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : le tarif régional de **350€**

• SI COLLÉGIEN EN CLASSE DE 3^{ÈME} : le tarif est de **264,50€**

BOURSIER D'UN COLLÈGE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est inférieure à 450€ : le tarif est de **122€**

• Si la bourse est égale ou supérieure à 450€ : le tarif est de **65€**

BOURSIER D'UN LYCÉE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est inférieure à l'échelon 5 : le tarif est de **251,96€**

• Si la bourse est comprise entre l'échelon 5 et 6 : le tarif est de **153,92€**

94 VAL de MARNE Conseil général

NON BOURSIER

• Le tarif régional est de **350€**

BOURSIER D'UN COLLÈGE OU D'UN LYCÉE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est inférieure à 450€ (pour les collégiens) ou à l'échelon 5 (pour les lycéens) : le tarif est de **236€**

• Si la bourse est égale ou supérieure à 450€ (pour les collégiens) ou échelon 5 à 6 (pour les lycéens) : le tarif est de **122€**

Le conseil Départemental accorde sous certaines conditions, un remboursement de 50% du forfait imagine R (hors frais de dossier). Toutes les conditions de remboursement sont sur le site www.valdemarne.fr



95 Val d'Oise Le Département

NON BOURSIER

• SI COLLÉGIEN, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat⁽¹⁾ en tant qu'externe ou demi-pensionnaire : le tarif est de **183€**

• SI LYCÉEN, APPRENTI, ou scolarisé dans un autre type d'établissement que précisé ci-dessus (établissement hors contrat par exemple) : le tarif régional est de **350€**

BOURSIER D'UN COLLÈGE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est inférieure à 450€ : le tarif est de **127,33€**

• Si la bourse est égale ou supérieure à 450€ : le tarif est de **71,67€**

BOURSIER D'UN LYCÉE

public ou privé sous contrat

• Si la bourse est inférieure à l'échelon 5 : le tarif est de **294,33€**

• Si la bourse est comprise entre l'échelon 5 et 6 : le tarif est de **238,67€**

REJOINS-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET PROFITE DES BONS PLANS !



LES AVANTAGES

UN MOIS "CADEAU"

Pour toute première souscription, le forfait imagine R Scolaire est valable 13 mois pour le prix de 12 !

Le forfait est valable du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2019.

UN AN DE MOBILITÉ

Lors du renouvellement du contrat, la durée de celui-ci est de 12 mois du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

La souscription au forfait imagine R est ouverte jusqu'au 30 avril 2019. Le forfait sera dû à partir du 1^{er} septembre 2018 pour toute première souscription, ou à partir du 1^{er} octobre 2018 pour tout renouvellement.

VIANAVIGO

L'application de recherche d'itinéraires pour consulter les horaires et les infos trafic en temps réel en Île-de-France.



Vianavigo est disponible sur iOS et Android.



LES BONS PLANS

imagine R c'est aussi des réductions et des offres exclusives chez de nombreux partenaires, sur présentation de la carte Navigo imagine R et de la carte Bons Plans de l'année en cours.

La carte et les Bons Plans sont accessibles en ligne sur :

www.imagine-r.com



S.O.S. CARTE NAVIGO IMAGINE R

Carte perdue, volée, périmée ou défectueuse ?

La demande de remplacement de la carte Navigo imagine R peut être effectuée :

- En agence commerciale des transporteurs, dans certains comptoirs RATP ou en guichet Services Navigo SNCF⁽¹⁾. La nouvelle carte est délivrée immédiatement ;
- En se connectant à son espace personnel sur le site navigo.fr, rubrique « Je gère ma carte » ;
- Auprès de l'Agence imagine R dont les coordonnées figurent en dernière page de ce guide.

Les frais perçus pour le remplacement de la carte Navigo imagine R sont de 23 € TTC.



FORFAIT IMAGINE R 2018 / 2019

LA SOUSCRIPTION EN LIGNE

LE CHEMIN LE PLUS COURT POUR PRENDRE SON FORFAIT IMAGINE R ? C'EST EN LIGNE* !

LES AVANTAGES :

#1

Souscription rapide, simple et sécurisée

#2

Suivi de l'état d'avancement de sa souscription

#3

Zéro papier

www.navigo.fr

* la souscription en ligne est disponible pour tous sauf, cette année, pour les titulaires dont le forfait est financé par un Tiers payant.

LES SERVICES EN LIGNE

En se créant un espace personnel sur navigo.fr, il est possible de gérer en un clic sa carte et son forfait imagine R pour :

• ATTESTATION

Télécharger une attestation de son forfait de transport.

• INFORMATIONS

Mettre à jour ses informations bancaires et personnelles.

• PERTE OU VOL

Déclarer la perte ou le vol de sa carte Navigo imagine R.

Nouveau !

• LA CARTE BONS PLANS

Télécharger sa carte Bons Plans, directement sur imagine-r.com

CONTACT

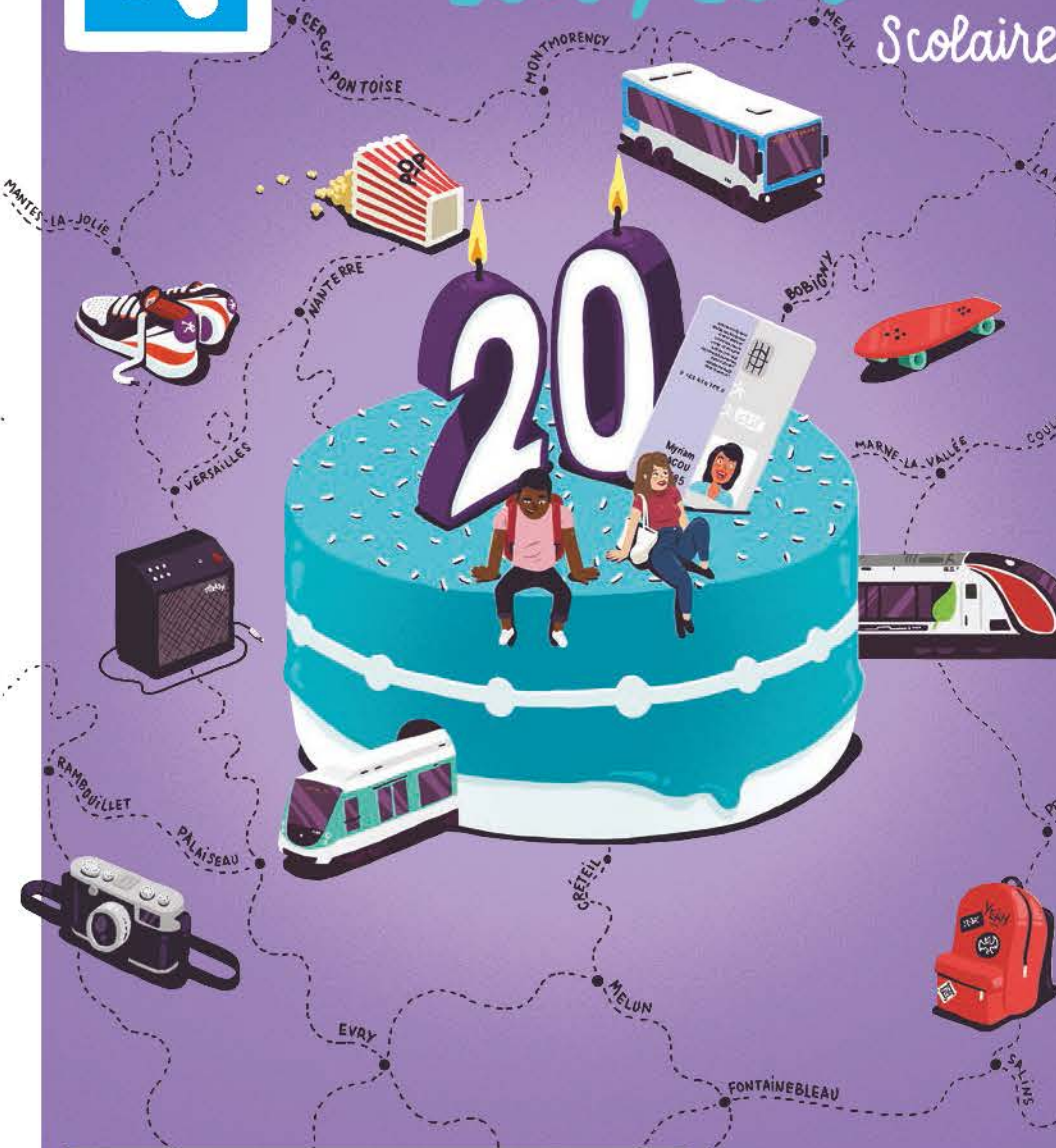
AGENCE IMAGINE R
95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9
www.navigo.fr, rubrique « je gère ma carte »

09 69 39 22 22 (APPEL NON SURTAXÉ)
Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi 9h à 20h.
L'agence est fermée le dimanche et les jours fériés.



FORFAIT IMAGINE R 2018 / 2019

Scolaire



Depuis 20 ans, Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France soutiennent la mobilité des jeunes.

Scolaire



Élève de l'enseignement primaire, secondaire et apprentis (hors contrat de professionnalisation)